

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

N° 77-2023

Objet : Décisions du Président

Jean LAVIOLETTE, Président de la Communauté de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les délibérations N° 23-2020 et N° 48-2020 des Conseils communautaires des 11 juillet 2020 et 21 octobre 2020 portant délégation générale au Président,

Prend acte des décisions suivantes,

N° 42-2023	Société ERMHES - Avenant sur le contrat d'entretien de l'élévateur du complexe multisports sis sur la commune de Chevry-Cossigny.
N° 43-2023	SCB Brie Basket Club - Convention de mise à disposition des gymnases Blaise Pascal 1 et 2
N° 44-2023	Football Club de Chevry - Convention de mise à disposition du gymnase Blaise Pascal 2
N° 45-2023	Centre de Secours de Brie - Convention de mise à disposition du gymnase Blaise Pascal 2
N° 46-2023	Club de Tennis de Table - Convention de mise à disposition de la salle de tennis de table - Gymnase Blaise Pascal 2
N° 47-2023	Club de Tir - Convention de mise à disposition du stand de tir - Gymnase Blaise Pascal 2
N° 48-2023	SCB Badminton - Convention de mise à disposition des gymnases Blaise Pascal 1 et 2
N° 49-2023	Lycée Blaise Pascal - Convention de mise à disposition des gymnases Blaise Pascal 1 et 2
N° 50-2023	Transdev - Setra - Avenant N° 1 marché N° 2019/18 - Lot 2 : Service de transport routier spécifiques
N° 51-2023	Achatpulich.com - Renouvellement abonnement dématérialisation des marchés publics
N° 52-2023	Entreprise AGD SAS - Avenant N° 1 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multiports et création d'une salle de gymnastique / Lot 6 : Cloisons sèches - Isolation - Plafonds suspendus
N° 53-2023	Conseil Départemental de Seine-et-Marne - Convention relative au soutien financier pour le Proxi'Bus
N° 54-2023	Préfecture de la Région Ile-de-France - Convention attributive de subvention au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire - Avenant N° 1

Fait à Brie-Comte-Robert, le 23 novembre 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quinze novembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER (*arrivée avant le vote de la délibération N° 72-2023*), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, SAUVIGNON et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame MERIAUX pouvoir à Madame SAUVIGNON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Madame SANTIN pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etaient absents excusés :

Mesdames GONZAGUE et VINIT.
Monsieur COULUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*de la délibération N° 64-2023 à la délibération N° 71-2023*) puis **24** (*de la délibération N° 72-2023 à la délibération N° 77-2023*).

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **4** (*de la délibération N° 64-2023 à la délibération N° 71-2023*) puis **3** (*de la délibération N° 72-2023 à la délibération N° 77-2023*)

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 20 septembre 2023.